

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

8 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----



**Cette unité d'enseignement bisannuelle n'est pas dispensée en 2019-2020 !**

Enseignants	Culot Henri ;Fronville Hugues ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	La première partie introduit l'étudiant à la technique de la comptabilité en partie double, et aux notions comptables fondamentales : bilan, compte de résultats, actif, passif, produits, charges, débit, crédit, ' La deuxième partie expose le droit comptable en général : organisation de la comptabilité, principes des règles d'évaluation, etc. La troisième partie s'intéresse plus particulièrement à la comptabilité de certaines professions libérales.
Acquis d'apprentissage	<p>Introduire au droit comptable, discipline authentiquement juridique, allant actuellement bien au-delà du corps de règles techniques organisant l'outil comptable.</p> <p>Initier à la compréhension des mécanismes de la comptabilité en partie double, de manière à leur fournir la maîtrise des concepts à connotation comptable utilisés en droit des sociétés et en droit fiscal.</p> <p>Sensibiliser à une lecture intelligente des comptes annuels des entreprises.</p> <p>Sensibiliser aux particularités de la comptabilité de certaines professions juridiques (avocats, notaires, huissiers) exercées en société ou en personne physique.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> Examen écrit
Méthodes d'enseignement	<b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Il est attendu que les étudiants complètent leur apprentissage par des lectures et un travail personnel.
Contenu	<p><b>Partie 1 : droit des sociétés</b></p> <p>Cette partie du cours présente, sans entrer dans les détails, les grandes lignes du droit belge des sociétés. Après avoir décrit les concepts généraux de cette branche du droit (définition de la société et ses éléments constitutifs, notion et conséquences de la personnalité morale), sont exposées les règles applicables à différents types de sociétés, avec une attention particulière pour la société anonyme et la société à responsabilité limitée.</p> <p><b>Partie 2 : droit comptable</b></p> <p>Le premier chapitre introduit l'étudiant aux sources du droit comptable et aux institutions qui y sont liées, ainsi qu'aux responsabilités et sanctions qui y sont attachées.</p> <p>Le deuxième chapitre expose le droit comptable en général : organisation de la comptabilité, principes des règles d'évaluation, comptes annuels.</p> <p>Le troisième chapitre présente les comptes consolidés.</p> <p>Le quatrième chapitre résume la problématique de la comptabilité des professions juridiques (avocat, notaire).</p>
Bibliographie	J. Malherbe et al., Droit des sociétés : précis, 4e éd., Bruylant, 2011

Faculté ou entité en charge:	BUDR
------------------------------	------

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	8		